

vendredi 28 mars 2008, mis à jour à 14:18

Municipales

Fenech: "Je suis victime d'une loi absurde"

LEXPRESS.fr

Le Conseil constitutionnel a invalidé jeudi 27 mars l'élection en juin 2007 du député UMP du Rhône Georges Fenech pour une erreur dans ses comptes de campagne. Ce dernier appelle à une modification de la loi.

Depuis jeudi 27 mars, Georges Fenech n'est plus le député de la 11e circonscription du Rhône. Le Conseil constitutionnel a en effet **invalidé** son élection en juin dernier pour une erreur dans ses comptes de campagne.

Sacrifice utile?

Durant la campagne, une bénévoles avait en effet payé de sa poche certaines denrées achetées pour préparer des buffets de fin de meeting, avant de se faire rembourser par le mandataire financier du candidat. Une pratique que la loi autorise dans une toute petite mesure.

Dans leur décision d'hier, les sages du Conseil constitutionnel ont estimé que "si elle porte pas atteinte à la sincérité de son compte", cette circonstance entraînait néanmoins l'inéligibilité pour un an de Georges Fenech.

"Je suis victime d'une loi absurde appliquée avec une rigueur implacable par le Conseil constitutionnel, s'indigne l'ex-député. Mon mandataire financier est âgé de 72 ans et souffre de problèmes cardio-vasculaires: il ne pouvait pas se déplacer à chaque fois dans les supermarchés pour faire les courses lui-même. Le conseil n'a pas tenu compte du certificat médical que nous lui avons fourni, contrairement au cas d'une autre députée à qui on reprochait les mêmes faits."

Dénonçant "une atteinte au suffrage universel dans une procédure non contradictoire et sans appel", l'ex-député en appelle à Nicolas Sarkozy et au président de l'Assemblée nationale Bernard Accoyer pour qu'ils fassent modifier au plus vite le code électoral. "Je souhaite que mon sacrifice serve à quelque chose", avance l'ancien rapporteur de la loi sur la rétention de sûreté. Inéligible pour un an et donc incapable de se présenter à la législative partielle qui va avoir lieu dans sa circonscription, ce magistrat de 53 ans ne disposait pas d'autre mandat électoral. "Pour l'heure, je ne sais pas de quoi demain sera fait. De toute façon, la politique ne doit pas être une carrière", glisse-t-il, un brin amer.